

Dépêche n°140472

Metz, Mercredi 10 novembre 2010, 19:16:24

Pascaline Marion

Ligne directe: 06 86 95 44 73

Rencontre « IUT en villes moyennes » : « Les moyens accordés aux IUT doivent être préservés » (Bruno Bourg-Broc, FMVM)

« Dans certaines villes, les IUT connaissent des situations particulièrement délicates, des situations de blocage, voire de crise [...]. Nous souhaitons que les moyens accordés aux IUT dans le cadre de l'université soient préservés », affirme Bruno Bourg-Broc, député-maire de Châlons-en-Champagne et président de la FMVM (Fédération des maires des villes moyennes), à l'occasion d'une réunion-débat nationale tenue lundi 8 novembre 2010 à l'IUT de Haguenau (Bas-Rhin), à l'initiative de la FMVM et de la Ville, en partenariat avec l'université de Strasbourg. « Les villes moyennes sont attachées à la proximité territoriale des IUT [...] et à leur statut dérogatoire au sein de l'université, car c'est cette autonomie de financement et de fonctionnement qui leur a permis de réussir. Si nous ne remettons pas en cause l'évolution du système d'affectation des moyens et l'autonomie des universités, nous considérons qu'il faut préserver la spécificité du système des IUT et garantir la responsabilisation des IUT au sein des universités », insiste Bruno Bourg-Broc.

Les villes moyennes (entre 20 000 et 100 000 habitants) et leurs intercommunalités accueillent 30 % des IUT. « C'est une évidence, les grandes villes n'ont pas le monopole de l'enseignement supérieur : en termes d'aménagement du territoire, de démocratisation étudiante, les villes moyennes peuvent jouer un rôle fondamental dans l'enseignement supérieur », affirme le président de la FMVM. « Non seulement les IUT offrent un accès facilité aux études supérieures à des jeunes qui ne poursuivraient pas leurs études sans cette proximité [avec un taux de boursiers à 40 %], mais ils représentent un facteur économique important et un facteur d'animation de la cité », ajoute-t-il.

Voici les principaux points débattus au cours d'une table-ronde consacrée à cette « filière technologique » :

ATOUTS. Comme l'indique Jean-Paul Vidal, président de l'Unpiut (Union nationale des présidents d'IUT), « le premier des atouts fondamentaux des IUT est leur forte capacité d'insertion professionnelle des jeunes : de fait, ils ont un diplôme à définition nationale, qui constitue un gage de transparence fondamentale pour les entreprises ». « Le mode de gouvernance associe beaucoup de représentants du monde extérieur, 95 % des présidents des conseils étant issus des entreprises et des collectivités locales. L'IUT est la seule composante universitaire ayant un tel maillage territorial ; cet enseignement supérieur de proximité est intéressant pour les entreprises, puisqu'elles restent [dans une ville] s'il y a un potentiel en termes de recrutement, et les infrastructures nécessaires à leur propre personnel ayant des enfants », indique-t-il.

Ces points forts n'échappent pas à leurs établissements de rattachement. « Pour nous, à l'université de Strasbourg », indique le 1er vice-président Michel Deneken, « nos trois IUT ne constituent pas un poids à assumer, mais une chance ». « Il ne faut pas avoir peur d'une université de grande taille [38 composantes], puisque nous pouvons être respectueux de chacune dans leur spécificité [...] Nous avons intégré leur budget propre [le BPI, ou « budget propre intégré »] et le dialogue de gestion a été instauré en décembre dernier : nous sommes au-delà du respect mutuel, en ayant volonté de mieux travailler ensemble. Pour nous, les IUT sont l'université. »

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE. En Alsace, ces cinq « antennes » de l'université (Schiltigheim, Illkirch, Haguenau, Mulhouse, Colmar) font partie intégrante de la stratégie du conseil régional, avance sa vice-présidente Sophie Rohfritsch (présidente de la commission « innovation, recherche et enseignement supérieur »). « Au niveau de l'UdS, ils font partie du même collegium que les écoles d'ingénieurs, tandis qu'ils regroupent de 30 % à 40 % des effectifs de l'université de Haute-Alsace », note-t-elle. Sophie Rohfritsch rappelle d'ailleurs que, pour l'ancien président de région Adrien Zeller, « les IUT constituaient l'élément numéro un par lequel les collectivités [peuvent] accompagner ce maillage du territoire par l'enseignement supérieur, en permettant le développement économique et social » (1), au point de proposer une décentralisation de cette compétence aux régions.

« Pourquoi ne pourrait-on pas faire de l'Alsace un terrain d'expérimentation [pour la gestion des IUT], en lui attribuant cette compétence officiellement ? », propose l'élue. « Dès 2007, nous avons créé un groupe de travail post-bac en Alsace [et] nous pouvons constater la pertinence de cet échelon local. Et pourquoi n'y rattacherions-nous pas les BTS ? »

« C'est une possibilité », réagit prudemment Bruno Bourg-Broc (FMVM). « Confier le système des IUT et sa gestion aux régions supposerait une réorganisation totale du système de l'enseignement supérieur. Dans la loi, c'est une responsabilité de l'État, au niveau de la délivrance des diplômes, de la formation des enseignants et de leur nomination. » Il se dit « plutôt réticent », même si « la question mérite d'être posée ». En tout cas, l'implantation géographique des IUT nécessite selon le député-maire des efforts d'équilibre, pour éviter que « le fossé se creuse entre les métropoles et les territoires qui les entourent ». « Il ne s'agit pas de réserver les IUT aux grandes villes, ce qui représente une dérive possible [...]. Mais, il ne faudrait pas aller trop loin [dans le sens inverse], en faisant par exemple émerger un IUT à Issoudun. Il faut un minimum d'environnement intellectuel, économique, qui ne peut se trouver que dans une agglomération [d'une certaine taille] dont on ne fixera pas le seuil. »

RÔLE ÉCONOMIQUE. Pour Olivier Klotz, président du Medef du Bas-Rhin, la force des IUT réside surtout dans les « spécialités » dispensées et dans leur « proximité », « non seulement vis-à-vis des apprenants qui ont peu de chemin à faire, mais aussi en direction des employeurs, [grâce à] un corps enseignant ouvert sur ses voisins ». Quid des recrues ? « C'est, rappelons-le, cette population d'encadrement intermédiaire qui a fait la force économique de l'Europe dans un monde concurrentiel », souligne-t-il. De son côté, le vice-président de la CGPME du Bas-Rhin Philippe Llerena affiche un soutien à ce « modèle de professionnalisation des études supérieures », qui constitue « un bon moyen pour rapprocher l'université des PME, notamment pour assurer le recrutement local ». En sus, le maintien des jeunes en IUT dans les bassins d'emploi serait « déterminant » pour la vie économique locale, le pouvoir d'achat des étudiants à Haguenau s'élevant de 2,5 à 2,7 millions d'euros.

Le bilan en termes d'insertion professionnelle mérite d'être nuancé. « Souvent, les bassins d'emploi sont si étroits que nous rencontrons des difficultés à trouver des stages et des maîtres de stages, l'Allemagne comptant quant à elle 1,8 million de maîtres de stages », indique le député-maire Bruno Bourg-Broc. De son côté, Joël Marçais, président de l'UIMM du Bas-Rhin, regrette que ce système IUT ait progressivement abandonné l'objectif de « professionnalisation courte » : « si nos besoins existent encore au niveau bac + 2, nous avons de plus en plus de difficultés à trouver des jeunes volontaires pour intégrer nos entreprises ». D'après le président de l'Adiut Jean-François Mazoin, cette dimension d'insertion professionnelle immédiate se serait « reportée au niveau bac + 3 » en raison de la réforme LMD. Comme le précise le Dgesip, « 20 % des cohortes d'IUT se dirigent directement vers le marché de l'emploi, 80 % effectuant une poursuite d'études, pour moitié sur une durée courte en licence pro, et pour moitié sur une durée longue, en école d'ingénieurs ou en master ».

(1) Dans « La France enfin forte de ses régions, glossaire engagé de la décentralisation » (2002).

 **Contact :** - [FMVM](#) (Fédération des maires des villes moyennes), Sophie Dortes, 01 45 44 99 61, sophie.dortes@villesmoyennes.asso.fr

À lire aussi

- ▶ [IUT-université : la circulaire de la Dgesip « n'est pas contraire à la LRU », mais « ne garantit pas la prise en compte des IUT » \(Adiut\)](#)
AEF n° 140366 du Mardi 9 novembre 2010
- ▶ [IUT : « Nous sollicitons une reconnaissance institutionnelle au sein des PRES » \(Jean-François Mazoin, président de l'Adiut\)](#)
AEF n° 132277 du Vendredi 21 mai 2010

Dépêche n° 140472 © Copyright AEF - 1998/2010 - 79784
Conformément au code sur la propriété intellectuelle, toute reproduction ou transmission, de cette dépêche est strictement interdite, sauf accord formel de AEF.